

Affaire opposant le président de la République au journal l'Aube

Ali Bongo retire sa plainte

AEE

Libreville/Gabon

L'AFFAIRE opposant le président de la République au journal l'Aube, dont la première audience était fixée au 13 mars dernier, et qui a été renvoyée à deux reprises, en raison de l'absence de la partie défenderesse, a connu une nouvelle tournure, hier matin, au palais de justice de Libreville. En effet, le président de la République, par le biais de son conseil, Me Gisèle Eyue, a décidé tout simplement de retirer sa plainte. Le procès opposant le chef de l'Etat gabonais Ali Bongo Ondimba à l'hebdomadaire l'Aube, a donc connu son dénouement hier. Non pas qu'une condamnation ait été prononcée, mais plutôt du fait de l'indulgence du chef de l'Etat qui, selon son conseil, Me Gisèle Eyue, « a pris suffisamment de temps pour mûrir cette décision de retirer sa plainte. » La plainte initiée par Ali Bongo Ondimba contre le

journal l'Aube, il y a quelques mois, faisait état d'outrage envers la personne du chef de l'Etat. Les propos indélicats de l'hebdomadaire constituent, selon l'avocate, un délit d'atteinte de l'autorité de la première institution du pays. Toujours est-il que les responsables de cette publication ont, une fois de plus, brillé par leur absence au tribunal. La Cour, qui a d'ailleurs fustigé cet état de fait, a appelé les uns et les autres à prendre leur responsabilité. Il n'était donc plus question de renvoyer le procès, une nouvelle fois. Aussi, Me Gisèle Eyue, après avoir fait un rappel des faits et les peines prévues par le code pénal dans son article 157, a-t-elle tout simplement demandé au président du tribunal, sur ordre de son client, de surseoir l'affaire. Car, le chef de l'Etat, après mûre réflexion, a décidé de retirer sa plainte. Face à cela, la Cour n'a pas eu d'autre choix que d'exécuter la volonté du plaignant.



Photo : Archives l'union

Le palais de justice de Libreville, où s'est déroulée l'audience.

Incendie au marché de Nzeng-Ayong

Des magasins partent en fumée

AEE

Libreville/Gabon

Un incendie, d'une rare violence, s'est déclaré, hier après-midi, au marché municipal de Nzeng-ayong, dans le 6e arrondissement de Libreville. Bilan : un bâtiment abritant divers commerces entièrement consumé. Les causes de ce drame seraient à rechercher dans la mauvaise manipulation d'un chalumeau, lors des travaux effectués sur la toiture d'une boutique, en vue de renforcer le système de sécurité.

LE sinistre n'a heureusement pas causé de perte en vie humaine, bien que les dégâts matériels soient importants. Selon des infor-



Photo : Abel Eyeghe Ekore

C'est de la toiture de ce magasin que le feu serait parti, avant de se répandre dans l'ensemble du bâtiment.

mations concordantes recueillies sur place, le feu qui est parti du toit du célèbre magasin "Ali Bon Prix", aurait été causé par un employé chargé de renforcer le dispositif de sécurité sur

la toiture du magasin. « L'usage du chalumeau sur les matériaux inflammables serait, en quelque sorte, responsable », confie, d'emblée, le responsable d'un magasin ravagé par les flammes.



Photo : Abel Eyeghe Ekore

Un magasin entièrement ravagé par les flammes.

En effet, lors desdits travaux, le feu échappant du chalumeau se serait répandu rapidement sur une partie de la toiture, avant que les gérants ne s'en rendent compte.

Les sapeurs-pompiers alertés, sont arrivés sur le lieu de l'incendie plusieurs heures après le déclenchement du feu. Ce qui a provoqué l'ire des populations et des victimes. Les soldats

du feu ont d'ailleurs eu beaucoup de peine à circonscire les flammes. À cause de l'état défectueux de leur matériel.

Pire, le camion-citerne dépêché ne contenait pas suffisamment d'eau pour mener à bien cette opération.

Aussi, a-t-il fallu attendre l'arrivée du bataillon de la Garde républicaine (GR), venu en renfort. Toute chose qui n'a pas empêché l'un des plus grands magasins du bâtiment de se consumer entièrement.

Seuls quelques sacs de riz et autres bouteilles d'eau ont pu être sauvés du brasier.

C'est la deuxième fois, en moins d'une année, que ce même bâtiment subit les foudres des flammes.

Accident de la circulation à Lambaréné

Achille Ulrich Tenene plonge dans l'Ogooué avec son taxi

Styve Claudel ONDO MINKO

Lambaréné/Gabon

Les premiers indices de l'enquête diligentée par les éléments de la Police judiciaire (PJ) montrent qu'il s'agirait plutôt d'un acte délibéré. Le jeune homme, après une dispute avec sa compagne, venue de Port-Gentil, ayant fait une confession à celle-ci, avant de terminer sa course folle dans le fleuve Ogooué.

QUE s'est-il réellement passé pour qu'Achille Ulrich Tenene, Gabonais, 29 ans, chauffeur de taxi, domicilié au quartier Isaac, dans le deuxième arrondissement de Lambaréné, perde le contrôle de son véhicule pour se retrouver dans les eaux troubles de l'Ogooué, le dimanche 7 juin dernier ? L'enquête diligentée par les éléments de la Police judiciaire (PJ) de cette localité a pour l'instant permis de rassembler un faisceau d'indices, qui semblent plutôt tendre vers la thèse d'un suicide.

Les informations glanées auprès des témoins du drame révèlent



Photo : SCOM

Le pont d'Isaac où le drame a eu lieu.

que vers 5 heures, ce jour-là, le jeune homme, seul à bord de son engin, vitres montées, roule à tombeau ouvert entre le carrefour Isaac et le pont éponyme. Par la suite, c'est une sorte de détonation que les lève-tôt entendent. Les personnes qui se dirigent pré-

cipitamment vers le pont surplombant l'Ogooué n'ont que le temps d'apercevoir un véhicule en train d'immerger. « En effet, le conducteur a effectué un vol plané entre le poteau de la SEEG et les palmiers jouxtant le pont. Parmi les preuves matérielles

actuellement en notre possession, il y a les traces des roues de l'aile gauche et un des enjoliveurs de la voiture », fait savoir le directeur de l'enquête. Mais de fil en aiguille, les flics qui veulent connaître les tenants et les aboutissants du geste désespéré d'Achille Ulrich

Tenene, découvrent, par la suite, qu'il s'agirait d'un acte délibéré. D'après les éléments d'enquête, le défunt entretenait une relation avec une femme mariée. Aussi, le jeune homme aurait-il fait venir cette dernière de Port-Gentil, afin de passer le week-end dernier

avec elle. C'est ainsi que les deux amants auraient séjourné pratiquement toute la nuit au motel "L'Eclipse".

« Mais une dispute a éclaté entre l'homme et la femme. Au sortir de laquelle le taximan a d'abord passé un coup de fil à la mère de sa fille, en la prévenant de ce que s'il lui arrive un malheur, qu'elle appelle au numéro de la dame venue de Port-Gentil », indique l'Officier de police judiciaire (OPJ). Peu de temps après, Achille Ulrich Tenene et son taxi se retrouvaient dans les eaux troubles de l'Ogooué.

L'investigation a également permis aux limiers d'entrer en contact avec l'amante. Mais cette dernière, craignant naturellement les représailles, aussi bien de la famille du jeune homme que de son époux, a précipitamment mis les voiles sur Port-Gentil. Jusqu'à ce jour, l'automobile et son conducteur n'ont toujours pas été sortis des eaux. Rien non plus, pour l'instant, ne permet de savoir si quelque chose a été tenté au moins pour vérifier la présence effective dudit véhicule dans les profondeurs de l'Ogooué.

L'arrivée des sapeurs-pompiers de Libreville sur place, a été très longue à se dessiner.